

Telle est la substance du Rescrit de la Cour Bavaoise, sur le Mémoire des Princes de l'Empire que nous avons rapporté. Il en paroît un autre de la même Cour en date du 3. Decembre, & adressé à ses Ministres chez les Puissances étrangères, dont il semble qu'on doive encore rendre compte, étant une nouvelle pièce émanée à l'occasion des Lettres du Comte de Schmettau, publiées par la Cour de Vienne, & rapportées en substance dans nos Mémoires de Decembre dernier. On y reprend d'abord le Mémoire du Comte de Truchses-Zeil au Cercle de Souabe, que nous avons donné le mois passé, page 61. & on le poursuit dans les termes dont voici la traduction.

... **E**T pour qu'à cet égard tout doute soit levé, Nous ajoutons que quoiqu'un Etat de l'Empire nous refuse l'assistance que les Loix de la Patrie autorisoient à luy demander, dans une guerre où il ne s'agit pas moins, après les changemens arrivés, que du maintien de la Dignité Impériale & des Constitutions fondamentales, & de la succession de la Maison d'Autriche; cependant Nous ne le forcerons en aucune maniere à accéder à l'Union connue, & à renoncer à son système de Neutralité; mais au contraire Nous le laisserons jouir d'une tranquillité & d'une liberté inviolables, pourvu qu'il ne s'écarte pas de ce qu'il Nous doit, comme au Chef de l'Empire; jusqu'à prendre part aux troubles présens soit directement soit indirectement, & que sur-tout il n'entreprenne pas de se porter à une partialité qui doive Nous être suspecte.

Comme Nous avons intention de convaincre tout le monde, par les effets mêmes, de la sincérité de cette déclaration, Nous Nous flattons à nôtre tour, que tout Patriote raisonnable sera intimement per-

IV.
Suite de la
réponse
donnée sur
les Lettres
du Comte
de Schmet-
tau.